



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 29 avril 2017- 13h30

Un homme décède suite à une attaque de requin à Saint-Leu

Ce matin vers 11h45, un jeune homme pratiquant le bodyboard est décédé des suites d'une attaque de requin à Saint-Leu, au niveau de la Pointe au sel.

Des moyens importants de secours ont été engagés : les sapeurs-pompiers, notamment les plongeurs et la section nautique du SDIS, le service médical d'urgence, la gendarmerie dont sa section aérienne.

Sortie de l'eau en arrêt cardio-respiratoire, la victime présentait des blessures profondes au niveau de la jambe droite. Malgré l'intervention rapide des secours, elle n'a pu être ranimée.

Frédéric Carre, sous-préfet de Saint-Paul, s'est rendu sur place. Une équipe de la cellule d'urgence médico-psychologique a été dépêchée pour le soutien des personnes présentes au moment du drame.

L'attaque de requin a eu lieu dans une zone interdite à la baignade et aux activités nautiques alors que la côte ouest de La Réunion est en vigilance pour forte houle depuis minuit.

Le dispositif post-attaque est activé et débutera dès que les conditions météorologiques le permettront.

A nouveau, Dominique Sorain, préfet de La Réunion, en appelle à la responsabilité de tous et à la nécessité de respecter la réglementation en vigueur.

La Réunion étant exposée au risque requin, un arrêté préfectoral est en vigueur afin d'interdire les activités les plus exposées, dans la bande des 300 mètres du littoral, sauf dans le lagon et, en dehors du lagon, dans les zones surveillées définies par arrêté municipal et lorsque celles-ci sont opérationnelles. Le respect de cette mesure est essentiel pour préserver la sécurité des usagers de la mer et limiter les risques d'accident.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

